YERRES

Service Juridique
N° Tél : 01 69 49 77 00
N/ Réf : NDA/CB

DECISION N°2000/319

OBJET : Signature d'un contrat d'étude de définition relatif à la création d'un équipement sportif dans le groupe scolaire Pierre Brossolette avec la société PR'OPTIM.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2 122 - 22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres, en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122 - 20 du Code des Communes,

CONSIDERANT que la commune envisage de créer une nouvelle salle de sports dans l'enceinte du groupe scolaire Pierre Brossolette nécessitant d'importants travaux de réhabilitation et de construction,

CONSIDERANT qu'il convient, préalablement au lancement de l'opération, de définir les buts et performances à atteindre, les contraintes techniques et urbanistiques à respecter et le niveau du prix des prestations,

CONSIDERANT qu'il convient, par conséquent, de confier une mission d'étude de définition à un prestataire privé,

CONSIDERANT que la proposition de la société PR'OPTIM correspond aux intérêts de la commune,

DECIDE

DE SIGNER un contrat d'étude de définition portant sur la création d'un équipement sportif (comprenant un dojo et une salle de tennis de table) dans le groupe scolaire Pierre Brossolette avec la société PR'OPTIM, domiciliée 16, Boulevard de Vauban à MONTIGNY LE BRETONNEUX (78180),

DIT que le montant des honoraires s'élève à 54.625 Francs H.T. soit 65.331,50 Francs T.T.C. (soixante cinq mille trois cent trente et un francs et cinquante centimes),

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de la Commune, exercice 2000, fonction 411, nature 231330.

Fait à Yerres, le 16 novembre 2000

REÇU LE
21 NOV. 2000
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE